RANDONNEURS TRIALISTES DE FONTAINE 38 SECTION VELO ET VTT TRIAL

Le club RTF 38 affilié à la fédération Française du cyclisme a pour but l'enseignement et le développement du vélo et VTT Trial.

Pour être adhérent il faut régler sa cotisation annuelle par personne ou par famille (parents et enfants d'une même famille). La cotisation est à régler le premier jour de l'entraînement et vous donne l'accès au terrain pendant les heures d'ouverture.

La licence FFC est obligatoire, pour prendre une licence vous devez d'abord être adhérent. La licence vous assure pendant les entraînements et vous permet de participer aux compétitions. Vous devez fournir un certificat médical précisant que vous êtes apte à la pratique du VTT Trial en compétition

Des entraînements encadrés par un moniteur diplômé d'état ont lieu les mercredi sur différents terrains en fonction de la météo (Fontaine, Saint-Nizier)

Le RTF38 se réserve le droit d'annuler un entraînement pour cause de mauvaise météo ou d'absence d'encadrement. Les entraînements se déroulent le mercredi de 14h à 17h30 à partir de 17h30 le club n'est plus responsable des enfants soyez respectueux des horaires.

Des vélos trials peuvent être loués pendant deux ou trois mois au prix de 20 € par mois c'est vélo seront rendus en état de marche propre laver et chaine graissée.

Une fois par an le RTF38 organise une manifestation officielle coupe Rhône-Alpes au championnat chaque adhérent souhaitant participer à cette épreuve en tant que coureur devra aider son club en présentant soit un commissaire, aide commissaire ou tout autre personne pouvant aider à l'administration ou à la buvette.

Ce règlement particulier est remis à chaque adhérent dès son entrée au club en début d'année.

monsieur ou madame	reconnaît avoir pris connaissance de
ce règlement.	

le bureau